



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 15
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 28 juillet 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 3 août 2021**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-et-un, le trois août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, GOSSELIN, Mmes COURROS, ZELLER (a procuration pour Mme REBECHE), M. DARRIBEYROS (a procuration pour M. BRUEY), Mme THIEBLIN (a procuration pour Mme LAPORTE), MM. DAUBA, DELAS, MAULNY, FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL (a procuration pour Mme GARBAY), DEGOS (a procuration pour M. DUBOS), GARRIDO (a procuration pour M. LAMOTHE).

Étaient excusés : Mme REBECHE (a donné procuration à Mme ZELLER), M. BRUEY (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mmes CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), LAPORTE (a donné procuration à Mme THIEBLIN), GARBAY (a donné procuration à Mme HERDUAL), GORGES-LANDES, MM. LAMOTHE (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUBOS (a donné procuration à Mme DEGOS).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance E
Délibération n°5**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Commune de TARTAS – Agrandissement Route de RION – RD 41 entrée d'agglomération - CLSPD

M. le Maire présente le projet :

Dans le cadre de la réalisation de la voirie de contournement de la Plaine des sports avec accès sur la RD 41, la commune de BEGAAR et la commune de TARTAS viennent de s'entendre pour la mise en agglomération du « quartier neuf » pour la commune de TARTAS, et du « quartier minoterie » pour la commune de BEGAAR.

Il est porté à connaissance des membres du conseil municipal, que M. le Maire de BEGAAR et M. le Maire de TARTAS vont prendre respectivement un arrêté de modification de la limite de l'agglomération sur la RD 41.

Il est précisé que les services de l'Unité Territoriale Départementale ont été saisis pour avis, et ont rendu avis favorable en date du 15 juillet 2021.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.

Envoyé en préfecture le 04/08/2021

Reçu en préfecture le 04/08/2021

ID : 040-214003139-20210803-2021_E5-DE



A l'unanimité

DONNE un avis favorable à l'arrêté de modification de la limite de l'agglomération sur la RD 41.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.